

CENTRE CULTUREL **NIVELLES**

Protocole d'occupation de la salle de spectacles Période Covid19

V 1.1 – septembre 2020

Le présent protocole s'applique pour l'**organisation de spectacles** (théâtre, concert, danse, ...) au Waux-Hall en configuration assise (numérotée ou non-numérotée). **Le public est « passif »**, aucune participation de type chant, cris, ... n'est demandée. Le Centre culturel encourage les organisateurs à proposer des **spectacles sans entracte**. Si l'entracte était absolument nécessaire (changement de décors, costumes, ...), il est vivement conseillé de ne pas permettre la sortie de salle et de garder le bar fermé pendant cette période afin d'éviter les attroupements. La salle de spectacle **n'est pas ventilée.**

Les locaux suivants sont concernés par ces occupations :

- Hall d'entrée
- Foyer d'accueil
- Toilettes
- Salle de spectacle

La **réservation** des places à **l'avance** est obligatoire, la vente en ligne et par téléphone est privilégiée. L'organisateur est tenu d'enregistrer les noms, adresse et numéro de téléphone d'une personne de contact par bulle de spectateur et de les conserver pour une durée de 15 jours.

Le **contrôle** des billets à l'entrée se fait **sans contact** (de manière visuelle ou avec un scanner).

Jauge de la salle

La jauge complète de la salle de spectacle est de 642 sièges. En respectant un espace d'un siège entre les bulles de spectateurs, la jauge de la salle est limitée **450 places** (350 au parterre et 100 au balcon).

Mesures d'hygiène

Dans l'ensemble du bâtiment, le **port du masque** est **obligatoire** pour toute personne de plus de 12 ans. La **distanciation d'1,5m** entre les bulles de spectateurs doit être respectée dans tous les lieux communs et de passage avant, pendant et après la représentation.

Une **distance d'un siège** est respectée entre les bulles lorsque le public est **assis**, toutes les rangées sont utilisées.

Une **désinfection** des poignées de portes, rampes d'escalier et toilettes est effectué **entre chaque représentation**.

Dans le hall d'entrée :

- **Marquage au sol** de la file d'attente pour l'entrée dans la salle.
- Marquage au sol de la file d'attente pour la billetterie (séparée de la file d'attente d'entrée dans la salle)
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du foyer et au guichet de la billetterie

Dans le foyer:

• **Marquage au sol** des files d'attente pour l'entrée dans la salle de spectacle.

Dans la salle de spectacle :

- La salle de spectacle est aérée entre chaque représentation
- Placement des spectateurs avec un siège d'écart entre les bulles

- La **manipulation du matériel technique** du Centre culturel se fait en priorité par l'équipe du Centre culturel. Si ce n'est pas possible, le matériel est désinfecté avant et après utilisation par une personne tierce.
- La **manipulation du matériel** apporté par la compagnie accueillie se fait en priorité par l'équipe accueillie. Si ce n'est pas possible, le matériel est désinfecté avant et après utilisation par un membre du personnel du Centre culturel.

Dans les loges:

- **Séparation des espaces** accessibles aux artistes/équipes accueillies de ceux accessibles au personnel du Centre culturel : toilettes et espace catering séparés.
- **Nettoyage et désinfection** des loges et des toilettes entre chaque occupation.

Dans les toilettes accessibles au public :

- **Condamnation d'un urinoir sur deux** afin de respecter la distanciation requise.
- **Condamnation des lavabos** ne permettant pas la distanciation requise
- Mise à disposition de savon et serviette à main jetables
- Indication du nombre de personnes autorisées dans chaque pièce sanitaire
- Nettoyage des sanitaires entre chaque représentation
- Les couloirs d'entrée et de sortie des sanitaires sont tracés au sol

Bar

S'il y a un bar, les exploitants sont tenus de respecter le **protocole en vigueur dans l'Horeca** (https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/documents/Coronavirus/sector/horeca-bonnespratiques.pdf), dont, notamment, les consignes suivantes :

- Limitation à 10 personne/table assises
- Service à table (pas de service au bar)
- 1,5m de distance entre les tables

En aucun cas le placement des tables ne peut gêner les chemins d'accès et de sortie de la salle. En cas d'entracte, il est laissé à l'appréciation de l'organisateur l'opportunité d'ouvrir ou de laisser le bar fermé. Le Centre culturel encourage à ne pas ouvrir le bar en cas d'entracte et à privilégier les spectacles sans entracte. Les protocoles d'entrée et de sortie de salle sont applicables également pour les sorties et entrées d'entracte.

Entrée du public en salle

Dans tous les cas, le public rentre par les entrées cours et jardin situées de part et d'autre du bar, les entrées extrêmes ne sont pas utilisées pour l'entrée en salle. **Deux personnes (une par porte) filtrent les entrées** afin de ne pas créer d'attroupement sur les escaliers de la salle.

En configuration numérotée, le public entre par bulle, trouve ses places et s'assied sur les sièges correspondants.

En configuration non numérotée, **chaque bulle est accompagnée en salle** par un membre de l'équipe et s'assied sur les places indiquées par celui-ci (le public ne choisit pas ses places). **Un espace d'un siège** est laissé entre les bulles. Cette configuration nécessite 4 membres de l'équipe (deux aux portes et deux au placement en salle). Le public est placé rangée par rangée, en commençant par la plus proche de la scène, on passe à la rangée suivante lorsque la précédente est remplie.

En cas d'entracte avec sortie du public, le même protocole est appliqué lors du retour en salle.

Sortie du public de la salle

A la fin du spectacle, le public est invité à **sortir rangée par rangée**, en commençant par la rangée la plus proche des portes. Deux personnes de l'équipe sont nécessaires pour guider le public.

En fonction de la zone de placement en salle, le public sort par une porte différente :

- Parterre latéral côté jardin : sortie par la porte extrême jardin
- Parterre central côté pair : sortie par la porte jardin
- Parterre central côté impair : sortie par la porte cours
- Parterre latéral côté cours : sortie par la porte extrême cours

Un marquage au sol sera effectué dans le foyer.

Des **messages pré-enregistrés** diffusés en salle avant et après les représentations rappellent les consignes d'hygiène et d'entrée et de sortie de la salle.

En cas d'entracte avec sortie du public, le même protocole est appliqué.

Des plans sont annexés au présent documents.

Communication

Les mesures sont présentées **sur le site Internet du Centre culturel** (<u>www.ccnivelles.be</u>). Il est demandé aux personnes présentant des symptômes (fièvre, toux) de ne pas participer aux représentations.

Les mesures d'hygiène sont **affichées à destination du public** dans l'ensemble des lieux accessibles.

Toute personne présentant des symptômes (fièvre, toux, ...), ayant été testées positives au Covid19 moins de 15 jours avant la représentation ou ayant été en contact avec un cas positif durant les 15 jours précédant la représentation est tenue de **ne pas participer à la représentation**. Sur présentation d'un certificat ou d'une attestation officielle, **les tickets sont remboursés** ou reportés pour une autre date.

Personne de contact « Corona »

Pour chaque représentation, **une personne de contact** « **Corona** » est désignée par l'organisateur. Cette personne assure le suivi des mesures de sécurité avant, pendant et après les représentations. Les **coordonnées** de cette personnes sont **affichées** de manière visible sur les vitres de la billetterie.